



École Saint-Arsène

6972, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H5
Téléphone : 514 596-5011
Télécopieur : 514 596-5012
http://www.csdm.qc.ca/st_arsene
starsene@csdm.qc.ca

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET REPRODUCTIBLE 5^e-6^e ANNÉE- STELLA MARIS RIENTE

Ce matériel est acheté par l'école et le distribue à votre enfant. S.V.P. faire parvenir le montant indiqué en argent comptant ou par chèque, sous enveloppe scellée et identifiée au nom de l'enfant ainsi que sa classe.

MATÉRIEL	PRIX
Matériel reproductible	
• Cahier maison (Exercices et devoirs)	5,00\$
Cahier de français « Arobas »	20,00\$
Cahier de mathématique « Caméléon »	17,00\$
Cahier d'univers social « Escales »	12,50\$
1 agenda	4,00\$
TOTAL À PAYER À L'ÉCOLE :	58,50\$

LISTE DES EFFETS SCOLAIRES 2018-2019

Les parents sont priés de bien vouloir procurer à leur enfant les effets scolaires suivants :

- 1 Sac d'école
- 1 Étui à crayons
- 1 Bâton de colle
- 1 Clé USB 1 gig (suffisant)
- 1 Paire de ciseaux
- 10 Crayons à mine HB de qualité
- 1 Ensemble de crayons de couleur (bois ou feutre)
- 2 Gommés à effacer
- 2 Surligneurs de couleurs différentes
- 2 Stylos rouges
- 2 Stylos bleus
- 1 Règle de 30 cm
- 1 Taille-crayon
- 1 Ensemble de géométrie
- 1 Paquet de feuilles mobiles lignées (100)
- 1 Cartable 1 ½ pouce
- 1 Paquet de séparateurs
- 1 Cahier de papier quadrillé ou tablette de feuilles quadrillées **1cm X 1cm important**
- 4 Cahiers de type Canada lignés 80 pages
- 10 Duo-tangs avec attaches (3 jaunes, 3 mauves, 1 rouge, 1 orange, 1 vert, 1 bleu)
- 1 Duo-tang avec pochette (noir)
- 1 Paquet de feuilles protectrices transparentes (10)
- 1 Dictionnaire Bescherelle « L'art de conjuguer » (facultatif)
- 1 Cahier de type Canada **ANGLAIS**
- 1 Dictionnaire anglais-français (facultatif) **ANGLAIS**
- 1 Tablier ou vieille chemise à manches longues **ARTS PLASTIQUES**
- 1 Vêtement d'éducation physique (short, chandail à manches courtes, souliers de course) bien identifié dans un sac en tissu

Les élèves sont invités à réutiliser leur matériel de l'année 2017-2018 dans le but de diminuer le gaspillage et les coûts inutiles. Tous les articles et vêtements appartenant à l'enfant doivent être bien identifiés à son nom à la rentrée scolaire. Les marques de commerce sont inscrites à titre indicatif seulement.

Merci et bonne rentrée !



**Commission
scolaire
de Montréal**

